

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM DE CERILLY

Bases exonérées sur délibération : 140 252
Bases écrêtées plafonnement TEOM : 145 265
Coefficient : 2.00
Bases définitives de l'année précédente : 6 023 620
Bases prévisicnnelles d'imposition : 6 440 169

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 K004 S CERILLY	6 440 169	11,52%	741 907 €

A MOULINS, le 02 mars 2023
Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
SYLVAIN EME

A , le
Le Préfet,

A Cerilly , le 12 avril 2023
Le Président,
Pour le Président,
et par délégation,
le 1er Vice Président
Denis CLERGET
COMMUNITE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202348BIS-DE



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 K004 S CERILLY	003 AINAY LE CHATEAU	P	1 158 687
	037 BRAIZE	P	235 616
	041 LE BRETHON	P	350 960
	048 CERILLY	P	1 369 871
	087 COULEUVRE	P	578 356
	127 HERISSON	P	687 219
	130 ISLE ET BARDAIS	P	275 350
	221 SAINT BONNET TRONCAIS	P	750 353
	222 SAINT CAPRAIS	P	79 718
	282 THENEUILLE	P	396 893
296 VALIGNY	P	341 343	
313 LE VILHAIN	P	215 803	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202348BIS-DE

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement T

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM DE CERILLY

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
003	AINAY LE CHATEAU	2 826	18 035
037	BRAIZE	2 476	8 684
041	LE BRETHON	2 332	11 291
048	CERILLY	2 809	29 878
087	COULEUVRE	2 577	13 210
127	HERISSON	2 635	13 792
130	ISLE ET BARDAIS	2 372	5 781
221	SAINT BONNET TRONCAIS	2 483	10 625
222	SAINT CAPRAIS	2 210	286
282	CHENEUILLE	2 747	16 082
296	VALIGNY	2 205	9 143
313	LE VILHAIN	2 362	8 458

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202348BIS-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
 ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
 A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

DIRECTION 030

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 048 PAYS DE TRONCAIS

Bases exonérées sur délibération :
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente :
 Bases prévisionnelles d'imposition : 796 896 000

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	796 896 000	/	/

A MOULINS, le 02 mars 2023
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 SYLVAIN EME

A _____, le _____
 Le Préfet,

A Ceyilly, le 12 avril 2023
 Le Président,
 Pour le Président,
 et par délégation,
 le 1er Vice-Président


 Denis CLERGET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 ANNEE 2023 PAGES 2/10
 Publié le 1259 TEOM - I
 ID : 003-240300558-20230412-D202348BIS-DE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 003-240300558-20230412-D202348BIS-DE